

Municipalité de Saint-Jude

grille des usages principaux et des normes

	Usage dominant	Classes d'usages	Article de zonage	Zones					
				116-ZP					
USAGES	HABITATION	classe A-1 unifamiliale isolée		●					
		classe A-2 unifamiliale jumelée		●					
		classe B-1 bifamiliale et trifamiliale isolée		●					
		classe B-2 bifamiliale et trifamiliale jumelée							
		classe C-1 multifamiliale isolée		●					
		classe D - habitation communautaire							
		classe E - résidences personnes âgées	règl. const. art. 5.7						
		classe F - maison mobile							
	COMMERCE	classe A-1 bureaux							
		classe A-2 services							
		classe A-3 vente au détail							
		classe B-1 spectacles, salles de réunion							
		classe B-2 bars, brasseries							
		classe B-3 commerces érotiques							
		classe B-4 récréation intérieure							
		classe B-5 récréation ext. intensive	art. 15.4						
		classe B-6 récréation ext. extensive							
		classe B-7 observation nature							
		classe B-8 clubs sociaux							
		classe C-1 hébergement							
classe C-2 gîte touristique									
classe C-3 restauration									
classe C-4 cantines									
classe D-1 essence, station-service		art. 10.5.5							
classe D-2 ateliers d'entretien		art. 10.5.5							
classe D-3 vente de véhicules	art. 10.5.5								
classe E-1 construction, terrassement									
classe E-2 vente en gros, transport									
classe E-3 para-agricole									
	classe E-4 autres usages commerciaux								
INDUSTRIE	classe A		art. 17.2						
	classe B		art. 17.2						
	classe C extraction		art. 15.5						
	classe D récupération, recyclage		art. 17.2						
PUBLIC ET	classe A-1 services gouvernementaux								
	classe A-2 santé, éducation								
	classe A-3 centres d'accueil								
INSTITUTIONNEL	classe A-4 services culturels et communautaires								
	classe A-5 sécurité publique, voirie								
	classe A-6 lieux de culte								
	classe B parcs, équipements récréatifs			●					
	classe C équip. publics	art. 7.5.2		●					
	classe D infras. publiques			●					
AGRICOLE	classe A agriculture		art. 7.4						
	classe B élevage		art. 18.2						
	classe C activités complémentaires								
	classe D activités agrotouristiques								
	classe E animaux domestiques		art. 18.3						
Notes particulières: [1] limité à la culture des sols, sans bâtiment									

Municipalité de Saint-Jude

grille des usages principaux et des normes

		Article de zonage	Zones						
			116-ZP						
NORMES	IMPLANTATION	marge de recul avant min. (m)	art. 6.2.3	6					
		marge de recul avant max. (m)		10					
		marge de recul latérale min. (m)		2					
		somme des marges de recul latérales min. (m)		4					
		marge de recul arrière min. (m)		3					
	BÂTIMENT	hauteur maximale (étage)		2					
		hauteur minimale (m)		7,3					
		hauteur maximale (m)		—					
		façade minimale (m)		7,9					
		profondeur minimale (m)		6					
		superficie min. de plancher habitable (m ca)		110 [c]					
		superficie min. au sol (m ca)		—					
	RAPPORTS	espace bâti/terrain max., bâtiment principal (%)		30					
		espace bâti/terrain max. bâtiment accessoire (%)		10					
	AUTRES NORMES	normes patrimoniales							
zones à risque d'inondation									
zones à risque de mouvement de terrain									
DIVERS	AMENDEMENT	règl. 434-1-2006, en vigueur 2006-12-22		A					
	Notes particulières: [a] la marge de recul arrière doit être égale à au moins 25 % de la profondeur moyenne du terrain [b] cette norme ne s'applique pas aux maisons mobiles [c] sans compter le sous-sol								